



Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 9 127 252 €
Siège : Zone Artisanale de Cantegrit 40110 Morcenx
R.C.S. MONT DE MARSAN B 384 256 095

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 juin 2007

Chers Actionnaires,

- Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
- Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.
- Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

I. Evénements majeurs 2006

I.1 Changements juridiques

Nous vous rappelons que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2006, les actionnaires ont décidé de revenir à un mode de gestion par Conseil d'Administration au lieu et place des Directoire et Conseil de Surveillance, mis en place lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2005.

Nous vous rappelons également que la composition du conseil d'administration a changé à la suite de démissions. En effet, Messieurs Claude HESS, Patrick GANANSIA et François FOUSSARD ont démissionné de leur mandat d'administrateur. Le conseil d'administration du 18 décembre 2006 a procédé en remplacement de ces démissions à la cooptation de Monsieur Jean-Claude REBISHUNG. Lors de ce conseil d'administration Monsieur Antoine BAGGIO a également démissionné de son mandat d'administrateur.

Le capital a été augmenté de 1.784.612 € lors de l'exercice 2006, par l'exercice de 1.784.612 BSA avec une prime d'émission de 2.825.627 €.

I.2 Méthodes comptables

Correction d'erreur

Afin de se conformer avec la décision jurisprudentielle du Conseil d'Etat du 14 octobre 2005, les redevances annuelles minimales versées à EADS à hauteur de 53.357 € depuis 2000 et ce pour une durée de 9 années ont été intégrées au coût d'acquisition de la licence exclusive acquise par accord du 14 mars 2000 auprès de AEROSPATIALE MATRA LANCEUR.

Le montant immobilisé en incorporel s'élève ainsi à 480.213 €, dont 160 071 € sur l'exercice 2006. La part d'amortissement correspondant à la période allant de 2000 à fin 2005 a été comptabilisée par la constatation d'un amortissement exceptionnel de 232.010 €. L'incidence de cette correction d'erreur sur le résultat s'élève à 58 584 €.

Aucun changement de méthode de comptabilisation et/ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

II. Activité et résultats sociaux

II.1 Données financières

II.1.1. Résultats sociaux

La société EUROPLASMA dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 1.856.668 € en progression de 28,7 % et un résultat de – 3.575.226 € contre -435.219 € pour l'exercice précédent.

Les principales charges d'exploitation peuvent être présentées de la manière suivante :

POSTES	EXERCICE CLOS LE 31/12/2006		EXERCICE CLOS LE 31/12/2005	
	MONTANT	% CA HT	MONTANT	% CA HT
Achats (y compris variation de stocks)	391.786	21,10	251.008	17,40
Autres achats et charges externes	1.880.314	101,27	1.126.317	78,06
Impôts et taxes	49.708	2,68	47.927	3,32
Salaires	913.526	49,20	357.953	24,81
Charges sociales	403.938	21,76	129.615	8,98
Amortissements	215.309	11,60	212.751	14,75

Des provisions ont été constituées pour un montant de 128.097 €, concernant en particulier, les provisions pour garanties sur les unités et systèmes livrés et les dépréciations sur comptes clients.

Inversement, des reprises de provisions ont été réalisées pour 96.184 € et concernent essentiellement les provisions pour garanties sur les unités.

En conséquence, le résultat d'exploitation se solde par une perte de 2.321.159 € contre un résultat déficitaire de 624.940 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier

Les produits financiers se sont élevés à la somme de 581.915 €, contre 58.093 € pour l'exercice précédent.

D'autre part, la société a effectué un abandon de créances au profit de sa filiale COFAL d'un montant de 1.800.000 €, générant ainsi un résultat financier déficitaire de 1.221.674 €.

Le résultat exceptionnel

La société a par ailleurs dégagé un résultat exceptionnel négatif de 28.643 € et supporté l'impôt sur les sociétés pour un montant de 3.750 €.

Le résultat net comptable

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, les comptes de l'exercice écoulé font apparaître une perte de 3.575.226 € contre un résultat déficitaire de 435.219 € pour l'exercice précédent.

Afin de vous permettre d'analyser la situation de la société EUROPLASMA, nous vous proposons de mesurer, par rapport à l'exercice précédent, l'évolution des grands postes du bilan.

Actif immobilisé

Compte tenu de la prise de contrôle de la société EUROPE ENVIRONNEMENT via FIG et des amortissements pratiqués au cours de l'exercice et s'élevant à 215.309 € en exploitation et 232010 à titre exceptionnel sur la licence soit un total amortissement de 447.319 €, le total de l'actif immobilisé s'élève à 10.295.431 € contre 5.276.982 € pour l'exercice précédent.

Valorisation des titres COFAL au bilan de Europlasma

La participation de 100% dans COFAL est inscrite pour 6.114.627 € à l'actif du bilan de Europlasma, ce qui est supérieur à la situation nette comptable de COFAL.

Des offres de prises de participation minoritaires ou majoritaires dans le capital du groupe Europlasma permettent de confirmer la valeur du groupe et donc celle de sa filiale Cofal.

Actif circulant

Le total de l'actif circulant comprenant les stocks pour 385.934 €, s'élève à 19.318.532 € contre 26.164.124 € pour l'exercice précédent.

La trésorerie (disponibilités et valeurs mobilières de placement) s'élevait à 12.383.978 € contre 18.896.240 € pour l'exercice précédent.

Capitaux propres

Ils s'élèvent à 27.820.303 € contre 26.777.935 € pour l'exercice précédent.

Les dettes

L'ensemble de nos dettes au 31/12/2006 s'élevait à 1.625.744 € contre 4.203.280 € pour l'exercice précédent.

Elles comprennent :

- des emprunts restant dus pour 9.488 €,
- des dettes fournisseurs pour 825.412 €,
- des dettes fiscales et sociales pour 382.106 €,
- des dettes sur immobilisations pour 88.597 €,
- une dette de 320.142 € correspondant aux redevances EADS.

Le total du bilan s'élevait à 29.613.964 € contre 31.444.042 € pour l'exercice précédent.

Investissements réalisés

Les principaux investissements réalisés ont porté notamment sur :

Le programme de gazéification Galacsy pour 72.325 €, la souscription à l'augmentation de capital de Cofal pour 1500627 €, la création de la holding FIG pour 3304472 € en vue de la prise de contrôle d'Europe Environnement, et de la SARL Greentech pour 64.503 €

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

II.1.2. Résultats des filiales

COFAL SAS

En 2006 la société landaise a réalisé un chiffre d'affaires de 7.906.815 € pour un résultat négatif de 516.503 €. Ces chiffres sont commentés dans le paragraphe sur l'activité du groupe.

Une augmentation de capital a été réalisée chez COFAL par incorporation d'une partie de la créance que détient EUROPLASMA sur sa filiale. Cette capitalisation s'est effectuée le 22 décembre 2006 pour un montant de 1.500.627,30 €.

Par ailleurs, la société EUROPLASMA a consenti le 29 décembre 2006 un abandon de créance à sa filiale la société COFAL de 1.800.000 € avec clause de retour à meilleure fortune.

COFAL ALGERIE

La participation dans cette société a été cédée.

SAS FINANCIERE GEE

La société SAS Financière GEE est une holding. En 2006 la société FINANCIERE GEE a réalisé un chiffre d'affaires de 74.390 € pour un résultat négatif de 23.957 €. Ces chiffres sont commentés dans le paragraphe sur l'activité du groupe.

Valorisation des titres FIG au bilan d'Eurolasma

La participation de 50,22% dans FIG est inscrite pour 3.304.472€ à l'actif du bilan d'Eurolasma.

GREENTECH SA

En 2006 la société polonaise n'a pas eu d'activité.

Valorisation des titres GREENTECH SAS au bilan d'Eurolasma

La participation de 49% dans GREENTECH est inscrite pour 64.503 € à l'actif du bilan d'Eurolasma.

SCM PPHB

En 2006 la société SCM PPHB a réalisé un chiffre d'affaires de 0.€ pour un résultat négatif de 13.827 €. Ces chiffres sont commentés dans le paragraphe sur l'activité du groupe.

Valorisation des titres SCM PPHB au bilan d'Eurolasma

La participation de 10% dans SCM PPHB est inscrite pour 40€ à l'actif du bilan d'Eurolasma.

II.1.3. Résultats des sous-filiales

SA EUROPE ENVIRONNEMENT

En 2006 la société EUROPE ENVIRONNEMENT a réalisé un chiffre d'affaires de 9.028.334 € pour un résultat positif de 255.550 €. Ces chiffres sont commentés dans le paragraphe sur l'activité du groupe.

SAS EUROPE-PLAST

En 2006 la société SAS EUROPE –PLAST a réalisé un chiffre d'affaires de 3.587.342 € pour un résultat de 250.716 €. Ces chiffres sont commentés dans le paragraphe sur l'activité du groupe.

II.2. Commentaires sur l'activité d'Eurolasma au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires d'EUROPLASMA affiche une hausse de 28.7 % par rapport à celui de 2005. Son montant reste cependant modéré dans la mesure où les affaires nouvelles ne se traduisent que par très peu de facturations sur 2006.

Ainsi,

La perte d'exploitation a fortement augmenté compte-tenu :

- d'une augmentation significative des charges d'exploitation (augmentation de la masse salariale et des autres achats et charges externes)

- **1) Les prestations de maintenance et de service après –vente**

Cette activité consiste en la fourniture de pièces de rechange pour les unités japonaises, Peugeot et Cofal. C'est une activité à caractère récurrent.

S'ajoutent les prestations de maintenance et intervention sur site, qui se sont déroulées à Imizu, Kakogawa et Shimonoseki.

Europlasma poursuit ses prestations de maintenance auprès de Socogest/NSO, portant sur la fourniture de consommables (pièces torches et réfractaires) et l'assistance technique pour l'unité de vitrification de cendres volantes de Cenon. Le contrat s'achève fin 2007 et devrait être reconduit pour un an.

- **2) L'activité d'assistance Cofal**

Le site de Cofal à Morcenx constitue la vitrine commerciale et la base opérationnelle d'Europlasma. Europlasma est fortement impliqué en tant qu'ingénieur dans la réussite et le bon rendement de Cofal.

Europlasma fournit donc une assistance d'ingénierie à Cofal dans le cadre de l'optimisation du fonctionnement des lignes de traitement. En 2006, cette activité a porté tout particulièrement sur le traitement des fumées, l'amélioration de la méthodologie du suivi des disponibilités, la meilleure anticipation des travaux, les types et structure des réfractaires ainsi que l'amélioration de la conduite des fours.

- **3) La recherche de site pouvant accueillir une activité de traitement d'amiante**

Négociations pour acheter à la société Chempol (Pologne) un terrain et une décharge bénéficiant des autorisations nécessaires pour accueillir une unité de traitement d'amiante.

Contacts avec le British Nuclear Group dans le cadre d'un appel d'offre à sortir en 2007 pour l'installation d'une unité de traitement d'amiante sur le site de Sellafield (UK).

- **4) La vente de systèmes torches à plasma**

Vente et livraison d'un système torche de 300kW à la société Solena (US) pour une unité de test de gazéification à Porto Rico.

Mise à niveau de matériel pour constituer un système torche de 700kW prêt à être livré pour location ou vente.

- **5) Asie**

Prospection et évaluation du marché Chinois. Participation au salon Pollutec Shanghai. Le marché Chinois est indéniablement en croissance mais principalement sur les segments de premier niveau : collecte et traitement de l'eau, collecte des déchets ménagers ; le traitement des déchets ultimes n'est pas encore une préoccupation.

Soutien de la société Malaysienne Core Competencies pour l'établissement d'un dossier de financement auprès du ministère de la Recherche pour la construction d'une unité de vitrification de cendres. La décision doit être rendue au premier semestre 2007.

- **6) Services, collecte et trading de déchets dangereux**

Réponse à quatre appels d'offres émanant du Ministère de l'Environnement Algérien : enlèvement et traitement de l'amiante du Gué de Constantine, collecte et élimination de

médicaments périmés, collecte et élimination de pesticides, collecte et élimination d'huile PCB de transformateurs.

Ces quatre appels d'offres ont été annulés et reportés pour vice de procédure indépendamment d'Europlasma.

Proposition de consortium pour le démantèlement de navire en fin de vie.

- **7) Recherche et Développement**

L'activité R&D s'est concentrée sur la mise en place du Programme Galacsy

Le projet Galacsy d'Europlasma s'inscrit dans la politique de développement de la société dans le secteur des énergies renouvelables.

Dans la voie de la production d'énergie à partir de la biomasse via un procédé de gazéification, Europlasma souhaite devenir un acteur pertinent de la filière. La très haute température générée par une torche à plasma permet d'obtenir des rendements plus élevés qu'avec les moyens conventionnels.

Europlasma a donc lancé en 2006 son programme Galacsy qui vise :

- à mettre au point le cœur de procédé (réacteur, injection de biomasse, torche à plasma spécialisée) et sa compatibilité avec des catalyseurs de pétrochimie de type Fischer Tropsch ;
- à développer une torche à plasma n'introduisant pas d'élément extérieur au process afin de garantir le plus haut niveau de pureté du gaz de synthèse ;
- la mise à l'échelle dans une "Demo Plant" de 100kg /heure pour démontrer la viabilité de ce procédé.

Europlasma commercialisera ensuite le cœur de process et les torches vendus en package sous licence.

Le programme Galacsy se déroule en plusieurs phases :

- Galacsy 0 (2003-2005) : études préliminaires menées avec le CEA ayant débouché sur un brevet commun ;
- Galacsy 1 (2006-2008) : étude de l'injection de la biomasse et développement d'une torche de 300 kW fonctionnant au gaz de synthèse ;
- Galacsy 2 (2008-2011) : demo plant de 100kg/h
- Galacsy 3 (2010-2015): upscale industriel pour 10t/h de biomasse.

Les premiers retours sur investissements sont attendus en deux phases :

- vente de la torche 300 kW permettant de s'adresser à des marchés jusque là inaccessibles à Europlasma: marché des petits gazéificateurs et applications très spécifiques comme le remplacement de brûleurs dans les centrales thermiques. Les premières ventes sont attendues dès 2008.
- vente de cœurs de process Galacsy à partir de 2011.

Ce programme Galacsy s'inscrit dans l'accord de collaboration avec le CEA, s'appuyant sur un brevet commun déposé en 2005.

Nous vous précisons que 72.325 € de charges liées à ce programme ont été activées en immobilisations en cours incorporelles au 31 décembre 2006.

Evénements importants intervenus depuis la date de clôture

a) Activité commerciale

Réponse à un appel d'offre en Corée du Sud pour fourniture d'un système torche et une licence de savoir-faire pour vitrification de cendres. Ce projet devrait déboucher durant l'été 2007.

Visite et négociation avec Hitachi Zosen pour transfert de savoir faire de vitrification d'amiante. Hitachi a retenu la technologie Europlasma et recherche actuellement deux sites pour implanter des unités de traitement de l'amiante.

Réponse à un appel d'offre de traitement de déchets hospitaliers à Abu Dhabi avec un réacteur de Pyrolyse innovant.

Développement de l'activité commerciale au Brésil sur deux axes : gazéification de biomasse et destruction de déchets hospitaliers.

Recherche et approche d'un partenaire pour licencier son process de gazéification à large spectre, pouvant traiter un panel très large de déchets. Négociations en cours.
Ce procédé nous permettra de répondre aux très nombreuses sollicitations pour des installations de gazéification.

Reconduction de la Certification ISO 9000 d'Europlasma

Définition du plan Opérationnel 2007. Restructuration de l'équipe commerciale avec l'arrivée d'un Directeur Commercial fin mai. Recrutement d'une responsable du Business Développement et du Marketing.

b) Offre du Crédit Suisse pour une entrée au capital d'Europlasma

Une proposition adressée par Crédit Suisse s'articule autour d'une augmentation de capital réservée portant sur l'émission de 2 millions d'actions ordinaires à bons de souscription d'action (« ABSA ») au prix de 5,5EUR par ABSA, à chacune de ces ABSA étant attachés deux bons de souscription d'actions (« BSA »), soit un nombre total de 4 millions de BSA. Chaque BSA donne droit à une action ordinaire nouvelle au prix de 5,5EUR par action. Au total, la transaction représente pour Crédit Suisse un investissement de 33 millions d'Euros, pour 6 millions d'actions ordinaires. Les fonds ainsi investis seraient destinés au développement de la gazéification.

Le Conseil d'administration soutient cette offre qui fait l'objet de résolutions présentées à l'assemblée.

III. Activité et résultats du groupe

III.1 Données financières

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés :

- Europlasma, SA au capital de 9.127.252 € au 31.12.06 - 471 route de Cantegrit Est 40110 MORCENX
- Compagnie Landaise de Fusion Plasma – COFAL – , SAS au capital de 2.237.000 euros, 471 route de Cantegrit Est 40110 MORCENX
- SAS FINANCIERE GEE au capital de 1.698.160 € 471 route de Cantegrit Est 40110 MORCENX
- SA EUROPE ENVIRONNEMENT, au capital de 1.000.000 €, 9 rue Gutenberg Zone Industrielle 68800 VIEUX THANN
- SAS EUROP-PLAST, société par actions simplifiée au capital de 125.000 €, 9 rue Gutenberg Zone Industrielle 68800 VIEUX THANN

Au cours de l'exercice 2006, le périmètre de consolidation s'est élargi aux sociétés suivantes :

- SAS FINANCIERE GEE
- SA EUROPE ENVIRONNEMENT
- SAS EUROP-PLAST

Cet ensemble a été intégré au 1^{er} octobre 2006.

Tous les bilans des sociétés consolidées ont fait l'objet d'un arrêté à la même date que celle de la société consolidante, soit le 31 décembre 2006. Un arrêté au 30 septembre 2006 a par ailleurs été effectué chez les sociétés EUROPE ENVIRONNEMENT et EUROPE-PLAST afin de l'intégrer dans les comptes que les trois derniers mois de 2006.

Les comptes consolidés de notre groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 12 997 877 € en progression de 5.9% et un résultat négatif de 3.988.222 € (groupe et minoritaires) contre un bénéfice de 147.809 € pour l'exercice précédent.

Les produits financiers se sont élevés à la somme de 421.396 €, contre 55.219 € pour l'exercice précédent.

D'autre part, il a été versé au titre des frais financiers la somme de 30.243 € contre 132.910€ pour l'exercice précédent, générant ainsi un résultat financier de 391.153 €, contre – 77.691 € lors de l'exercice précédent.

La situation du Groupe se caractérise par les éléments suivants :

Actif immobilisé

Compte tenu des investissements et des amortissements pratiqués au cours de l'exercice, le total de l'actif immobilisé s'élève à 19.459.945 €, contre 9.930.400 € pour l'exercice précédent.

Le Goodwill s'élève à 11.071.592 contre 4.346.916 en 2005. La forte progression de ce poste est liée à l'entrée dans le groupe de l'ensemble FIG / Europe Environnement.

Actif circulant

Le total de l'actif circulant comprenant les stocks pour 2.746.906 €, s'élève à 27.980.133 €, contre 31.300.018 € pour l'exercice précédent.

Capitaux propres groupe

Ils s'élèvent à 25 392 417 €, contre 24.761.347 € pour l'exercice précédent.

Les dettes

L'ensemble de nos dettes au 31/12/2006 s'élevait à 14.705.905€, contre 11.939.643€ pour l'exercice précédent.

Elles comprennent entre autres des emprunts restant dus pour 5.583.760 €, des dettes fournisseurs pour 5.064.935 € et des dettes fiscales et sociales pour 3.427.158 €

Le total du bilan s'élève à 48.216.275 €, contre 41.860.237 € au 31 décembre 2005.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

III.2. Commentaires sur l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé

La société COFAL, filiale à 100 %, a réalisé l'essentiel du chiffre d'affaires du groupe, avec 7906815€ pour COFAL SAS. Ce chiffre s'inscrit en baisse de 30% par rapport à 2006.

Les principales évolutions ont été les suivantes :

- fiabilisation des réfractaires (plus de 5 mois de durée de vie prouvée)
- amélioration de la ligne de chargement conduisant à une forte augmentation de la moyenne journalière du tonnage traité (plus de 25 tonnes)
- restructuration de l'équipe commerciale

La baisse du CA en 2006 s'explique par un manque d'amiante à traiter, qui a coûté 2.5 mois d'arrêt de production. Des problèmes (désormais résolus) liés au chargement de la ligne 3 ont empêché une production régulière et optimale.

Dès août 2006, il était devenu impossible de rattraper le tonnage perdu au premier semestre. Le deuxième semestre a permis de diagnostiquer l'origine des pannes répétitives afin d'y pallier pour 2007.

Pour la société Groupe Europe Environnement, l'exercice écoulé arrêté au 31 décembre 2006 est exceptionnellement ramené à 9 mois pour la consolidation avec le Groupe EUROPLASMA. En effet, du fait du rapprochement et des exercices comptables différents, les comptes seront désormais arrêtés au 31 décembre de chaque année.

Cet exercice se caractérise par une croissance au niveau du chiffre d'affaires et une progression par rapport à notre objectif aussi bien du Groupe que des entités.

Pour le Groupe, le chiffre d'affaires est de 11 661 K€ pour un objectif de 10 800 K€.

Pour la société EUROPE ENVIRONNEMENT, le chiffre d'affaires est de 9 028 K€ pour un objectif de 8 625 K€.

Pour la société EUROP-PLAST, le chiffre d'affaires est de 3 587 K€ pour un objectif de 3 375 K€.

L'exercice écoulé se caractérise aussi par une pérennité du résultat ; depuis le dernier exercice, nous avons en effet retrouvé des résultats à la hauteur de nos ratios historiques autour de 5%.

Le résultat net du Groupe est de 573 K€, soit 4,9% pour un objectif de 430 K€.

Le résultat de la société est de 255 K€, et celui d'EUROP-PLAST de 250 K€.

Ceci démontre notre capacité à nous mobiliser sur des objectifs et une stratégie de développement.

La quote-part de résultat du Groupe Europe Environnement intégrée aux comptes consolidés est de 16599€.

Pour l'activité Europlasma, voir le paragraphe sur les comptes sociaux

Activité en matière de recherche et de développement

Cette activité est concentrée sur la société EUROPLASMA cf infra) et EUROPE ENVIRONNEMENT :

Pour pouvoir répondre de la manière la plus efficace aux demandes du marché, en particulier pour permettre aux industriels d'être en conformité avec les nouvelles normes environnementales, EUROPE ENVIRONNEMENT a décidé, depuis sa création, de consacrer une part importante de ses dépenses à la R & D, en fixant comme objectif de fonctionnement de consacrer 5% environ de son chiffre d'affaires à la R & D.

Les travaux de R & D du groupe se développent autour de deux axes, recherche appliquée et recherche développement, dans un sens commun qui est la mise au point de procédés nouveaux (bio lavage ...), de traitements innovants (en particulier des composés organiques volatils (COV) ou des oxydes d'azote (NOX)), de matériels nouveaux et performants (turbines, ventilateurs, etc.)...

Pour progresser dans ses recherches, le groupe collabore avec l'Ecole des Mines d'Alès et a conclu une convention avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

III.3. Perspectives d'avenir

a) Europlasma et Cofal

Quatre axes principaux sont en cours de développement en ce qui concerne l'amiante :

- Augmentation des tonnages d'amiante en entrées. Cette progression doit être réalisée en donnant d'avantage de moyens à l'équipe commerciale.
- Augmentation des tonnages traités journalièrement et baisse du prix de revient à la tonne par optimisation de la ligne 3. L'objectif est d'atteindre 30 tonnes/jour en moyenne régulière.
- Augmentation du tonnage annuellement traité en remplaçant les anciennes lignes 1 et 2 par un second four 3.
- Diminution des seuils de pollution notamment des NOX.

Un projet de création d'un centre pilote de gazéification de biomasse est à l'étude, afin de produire dans un premier temps de l'électricité puis du bio-fuel dans un second.

La pression écologique et politique pour respecter les engagements du protocole de Kyoto, l'augmentation du prix des énergies fossiles, l'accroissement de la production de déchet et le refus de la mise en décharge aussi bien que l'incinération, autant d'éléments convergents qui participent à l'éclosion d'un marché gigantesque, celui de la production d'énergie à partir de déchets ou de biomasse.

Une des technologies de ce marché est la gazéification, c'est-à-dire la production de gaz de synthèse à partir de la masse organique, gaz permettant la production d'électricité ou la synthèse de carburant diesel, par des installations de taille réduite émettant très peu de CO2.

Europlasma possède 3 atouts pour être un acteur crédible de ce marché:

- le rendement énergétique est d'autant meilleur que la gazéification est faite à haute température. Europlasma maîtrise la torche à plasma qui produit cette haute température.
- Europlasma opère des procédés thermiques depuis plusieurs années et est capable d'installer et opérer des installations de gazéification.
- le site et le personnel qualifié de Cofal permettent d'accueillir et de développer cette nouvelle activité, au cœur de l'Aquitaine, région forestière avec un pouvoir politique très proactif dans ce domaine.

Nous proposons d'accélérer un mouvement initié en 2005 et de :

- construire et opérer des installations WTE (Waste to Energy) en Europe et aux US dès la fin 2008, à base de technologies existantes et éprouvées
- accélérer la mise au point du procédé Galacsy, pour déployer un site pilote à Cofal en 2008-2010 et vendre des installations dédiées à la biomasse dès 2011
- développer les systèmes torches de très forte puissance, supérieure à 15MW, pour accompagner des installations de production massive de diesel de synthèse

Le plan de développement annoncé en 2005 reste entier, avec le déploiement d'une autre unité de traitement d'amiante et une unité de vitrification de cendres en Europe.

b) groupe Europe Environnement

- Facturation du premier trimestre 2007

Le chiffre d'affaires consolidé pour les mois de janvier, février et mars 2007 est de 3942 K€, soit une augmentation de 30 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Il est à noter que le premier trimestre 2006 était le moins bon trimestre de l'exercice 2005/2006 et nous pouvons noter une meilleure linéarité de la facturation mensuelle.

Il est conforme aux prévisions qui sont de 15 300K€ pour l'exercice en cours.

Le chiffre d'affaires est en constante évolution : celui d'EUROPE ENVIRONNEMENT étant de 2963 K€ et celui d'EUROP-PLAST de 1 256 K€.

- Carnet de commandes du premier trimestre 2007

Le carnet de commandes est très bien orienté et en ligne avec notre prévisionnel, le carnet facturable est important et de l'ordre de 5.6 mois de facturation, ce qui nous laisse entrevoir une facturation correcte pour l'exercice.

Ce matelas de commande devient récurrent et signe de stabilité de prise de commandes dans le temps.

- Export et tendance du marché

Au niveau du marché et de l'orientation des investissements, les marchés publics sont actuellement porteurs et génèrent plus de 50% de chiffre d'affaires.

Pour l'industrie, les investissements dans le monde nous demandent une adaptation de tout les instants et nous sommes fiers d'avoir pu établir des relations avec nombres de pays qui nous encouragent à continuer dans ce sens, pour le premier trimestre l'export a franchi les 25% malgré la très bonne tenue du marché français.

L'année 2006 a été importante pour l'histoire de notre Groupe avec l'intégration de VENTACID Hongrie et le rapprochement avec EUROPLASMA .

L'année 2007 sera signée de renforcement au niveau du groupe par la recherche de nouveaux partenaires financiers vers d'autres pays mais aussi de croissance externe.

En effet, après avoir fait de ce Groupe le leader européen dans la dépollution industrielle et travailler en réseau avec les éco-entreprises et EUROPLASMA nous envisageons de constituer autour de EUROPE ENVIRONNEMENT un groupe leader dans le monde dans les technologies innovantes de l'environnement autour des thèmes de l'air l'eau et du bruit.

Ce choix permettra aux deux groupes d'avoir des synergies industrielles et de mutualiser les moyens afin d'être plus performant et plus efficace, notamment à l'export.

Cette taille et nouvelle puissance nous donnera les moyens d'affronter la mondialisation avec succès et performance

Dans le cadre de ces opérations de rapprochement et de croissance, nous attendons un impact sur les ventes à l'export et l'amélioration de la rentabilité sur le périmètre organique et agrandi.

Des discussions sont en cours également avec une collaboration, qui pourrait nous apporter une

ouverture en Chine, Inde, Singapour et Italie.

Nous sommes en discussion avec une société complémentaire à la nôtre dans le domaine de l'air, des premières discussions ont eu lieu pour une société dans le domaine de l'eau.

Par croissance interne et externe, le Groupe doublerait de surface dans les 2 ans à venir.

EUROPE ENVIRONNEMENT s'est fixé quatre objectifs opérationnels :

1 – Renforcer son implantation, et ses ventes, au sein de sa propre clientèle, en France et à l'étranger ;

2 – Acquérir des parts de marché, soit par croissance interne, soit par croissance externe ;

3 – A terme, sur les mêmes principes stratégiques qui font son succès, rechercher les axes de diversification de son offre, au-delà de son activité traditionnelle, en proposant des offres nouvelles ciblées sur des secteurs demandeurs proches.

4 – Pérenniser et améliorer la rentabilité afin de permettre la continuité du développement de notre groupe.

IV. Description des principaux risques et incertitudes

Europlasma a entrepris en 2006 un travail de diversification et qualification de ses principaux fournisseurs pour les torches à plasma, notamment pour la mécanique de précision et les redresseurs électriques.

Europlasma couvre le risque d'augmentation des matières premières dans les propositions commerciales

Le renforcement du marketing permet une veille technologique et marché suffisante pour anticiper et contrer le risque concurrentiel.

Enfin, les produits proposés par Europlasma ont démontré leur fiabilité, ils répondent aux attentes du marché et des clients.

Risques technologiques

Les risques technologiques sont maintenant maîtrisés sur les différents métiers de la société. Les torches à plasma fabriquées sont d'une fiabilité exemplaire, les fours de traitement des cendres au Japon donnent des résultats au-delà des espérances de nos clients et licenciés, la ligne 3 de COFAL a atteint ses objectifs en 2006. La duplication de ces activités dans d'autres pays ne devrait donc pas poser de problèmes majeurs de mise en route et d'exploitation.

Pour la société Europe Environnement, les risques sont parfaitement maîtrisés. Ce qui permet d'aborder l'avenir avec confiance.

IV. Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons enfin, qu'au cours de l'exercice clos le.31.12.2006, nous avons réalisé les opérations suivantes :

-

1/ Prise de participation majoritaire dans le groupe EUROPE ENVIRONNEMENT.

VII.2. Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

VII.3. Les dépenses et charges non déductibles fiscalement

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 3 474 Euros, sans toutefois générer de charge d'impôt supplémentaire compte tenu des pertes de l'exercice.

VIII. Le capital de la société

VIII.1. L'actionnariat de la société

- Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 2 février 2007, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales:

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%		
- Kasbank	7%	7%
- SG Private Banking Suisse	6,2%	6,2%
- Pictet et Cie	6%	6%
- Fortis Global Custody Services	6%	6%
Détenant plus de 10%		
Amsterdams Effeckenkantoer BV	10,2%	10,2%

IX. Les mandataires

IX.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)(1)
PINEAU Didier	Président Directeur Général	30 juin 2006			Administrateur SA ENVOL 33
	Président du Directoire	17 mai 2005	30 juin 2006		Administrateur SA GOURMETS ET ASSOCIES
	Président du Conseil d'administration	30 juin 2006			Administrateur de l'AFEPT Président SAS COFAL Gérant SCI ATELIER DU GRAND PORT Gérant SARL LOUBES FINANCE Gérant SARL VULCANI
FOUSSARD François	Administrateur Membre du Directoire également avant son mandat au CA	30 juin 2006	18 décembre 2006		Directeur Général SAS COFAL
SANTANDER Jean-Marie	Président Conseil de Surveillance	17 mai 2005	18 avril 2006		Président du Directoire SA THEOLIA Président de la SAS COLIBRI HOLDING Représentant permanent de la SA THEOLIA en qualité de Président de la SAS THEOLIA HOLDING Représentant permanent de la SA THEOLIA en qualité de Président de la SAS THEOLIA ENVIRONNEMENT
HESS Claude	Administrateur Membre CS	30 juin 2006 17 mai 2005	18 décembre 2006 30 juin 2006		Membre du CS Société de Conseil et Prospective Scientifique Gérant SC PARCELO Gérant SCI PCKH Administrateur Société RTI Administrateur SID

BAGGIO Antoine	Administrateur Vice Président CS	30 juin 2006 17 mai 2005	18 décembre 2006 30 juin 2006		Président PROXINOV AQUITAINE Administrateur OCIANE CONSEIL Administrateur Société Locale d'Epargne Administrateur MUTUELLE OCIANE Administrateur Union Départementale des Mutuelles de la Gironde Administrateur Union Régionale des Mutuelles d'Aquitaine Administrateur Union Mutualiste Résidence Château Pomerol Administrateur Mutuelle de l'Adour Administrateur OCIANE OPTIQUE
REBISHUNG Jean-Claude	Administrateur	18 décembre 2006			Président du conseil d'administration et directeur général EE Membre du comité de Direction FIG Directeur Général Délégué EUROPLASMA Membre du conseil de surveillance AESA Administrateur du CEEI Mulhouse.
VAN DER KWAAK René	Membre CS	17 mai 2005	30 juin 2006		
RIGOLET Dominique	Membre CS	18 novembre 2005	30 juin 2006		- Gérant SARL AUDIRE - Membre du comité d'investissement de LC Capital
OTT Jean-François	Président CS Administrateur	18 avril 2006 30 juin 2006	30 juin 2006		- Président et CEO ORCO PROPERTY GROUPE - Administrateur délégué de ORCO HOTEL GROUP - Administrateur délégué de ORCO HOLDING - Administrateur de Ma Maison Residences SA - Administrateur de Orco Hotel Collection SA - Administrateur de Endurance Management Company SA - Gérant de Kosic SARL - Gérant de Vinohradý (anciennement Orco Paris SARL)
GANANSIA Patrick	Membre CS				Gérant SARL Initiatives Financières Gérant SARL Initiatives Patrimoniales Gérant SARL Nanelle Créations Gérant SCI GABI Gérant SCI SCI GINVEST Gérant SCI COP

(1) quelque soit la forme de la société, française ou étrangère

IX.2. Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

- Aucun mandat des membres du Conseil d'administration n'arrive à expiration par la présente assemblée.
 - Nous vous suggérons de ratifier la nomination de Monsieur Jean-Claude REBISHUNG en qualité d'administrateur effectuée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 décembre 2006, suite à la démission de Messieurs Claude HESS, Patrick GANANSIA et François FOUSSARD.
 - Le mandat de la société MAZARS ET GUERARD SOTOREC SA, co-commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Stéphane DUGON, co-commissaire aux comptes suppléant étant arrivé à expiration, le Conseil d'administration propose de nommer :
 - co-commissaire aux comptes titulaire : la société Pricewaterhouse Coopers demeurant rue de Villiers, Neuilly sur Seine ;
 - co-commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Laurent Daniel demeurant rue de Villiers, Neuilly sur Seine ;
- pour une durée de six (6) exercices, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée en 2013 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

IX.3. Les jetons de présence

Fixation du montant global de jetons de présence à verser

Nous vous rappelons que par décision de l'assemblée générale du 30 juin 2006 le montant global de jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration, a été fixé à 21.000 euros pour l'exercice 2006 et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée. Il ne vous est pas proposé de modification de ce montant. Le conseil a décidé de renoncer à ces jetons de présence pour l'exercice 2006.

IX.4. Les rémunérations des mandataires

- **Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 :**

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société, dans les sociétés contrôlées et dans la société contrôlante (1)					
	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	Total
	Fixe	variable	exceptionnelle			
M. D. PINEAU - Versées en N-1 - Versées en N - Restant à verser au titre de N	108 333.31 135 000.00				7265.07 6182.52	115 598.38 141 182.52
M. F. FOUSSARD - Versées en N-1 - Versées en N - Restant à verser au titre de N	75 905.45 93 135.25				1 865.70	75905.45 95 000.95
M. JC. REBISHUNG - Versées en N-1 - Versées en N - Restant à verser au titre de N	112285				11500	123785

(1) Les montants sont exprimés en valeurs brutes

(2) Non mandataire au cours de la période

X. Les salariés

A la clôture de l'exercice il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce au sein du capital social de la société.

XI. Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225- 86 du code de commerce régulièrement autorisées par le conseil de surveillance ou le Conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Certaines d'entre elles n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil d'administration. Il conviendra donc de les approuver dans les termes de l'article L 225-42 du code de commerce.

XII. Attribution d'actions gratuites au personnel

Par ailleurs, lors de sa réunion du 19 mars 2006, le Directoire a fait usage de la délégation qui lui avait été consentie aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2005, et a procédé à l'attribution gratuite de 257.630 actions de la société EUROPLASMA au profit des salariés et dirigeants du groupe.

Ce premier plan d'attribution vise à récompenser la fidélité du personnel

Vous trouverez le détail de cette attribution dans le rapport spécial prévu par l'article L 225-197-4 du Code de Commerce.

Il est prévu la mise en place prochaine d'un deuxième plan pour lequel l'attribution serait conditionnée à la réalisation de performances et d'objectifs précis.

Ces plans s'inscrivent dans la limite fixée par les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2005 soit 10 % du capital social de la société existant au jour de la 1^{ère} attribution décidée par le Directoire soit 844.825 actions au maximum.

XIII. Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1 : LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conséquences sociales de l'activité

1 - MOUVEMENT DU PERSONNEL

EUROPLASMA :

Au 01/01/2006 : CDI

	Employés		Cadres		Cadres dirigeants		Totaux	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Hommes	0	0	4	5	1	1	5	6
Femmes	2	2	1	2	0	0	3	4
Totaux	2	2	5	7	1	1	8	10

Dont 1 salarié cadre femme à temps partiel

En 2006 :

- 1 embauche au 01/01/06 (Secrétaire Administrative)
- 1 embauche au 16/01/06 (Chef de Projets)
- 1 embauche au 01/02/06 (Chef de Projets)
- 1 embauche au 03/07/06 (DAF)
- 1 embauche au 21/08/06 (Directeur des Opérations)
- 1 embauche au 05/09/06 (Chargé des relations investisseurs)
- 1 embauche au 01/10/06 (Responsable Réfractaire Ingénieur Etudes)

CDD :

- 1 embauche au 22/06/06 remplacement salarié malade (Secrétaire Administrative) jusqu'au 22/12/06
- 1 embauche au 07/06/06 remplacement salarié malade et maternité (Service Achats) jusqu'au 30/03/07

TRANSFERT Salariés Cofal vers Europlasma :

- 2 salariés au 01/02/06 (Chargés d'affaires)
- 1 salarié au 1/03/06 (Chef de Projet)
- 3 salariés au 10/04/06 (Directeur Industriel+Assistante Commerciale+Ingénieur Achats)

Changement de catégorie salarié :

- 1 salarié employée passée Cadre au 01/06/06 (Assistante de Direction)

Démission :

- 1 salarié au 08/12/06 (Ingénieur Commercial)

Licenciement :

- 1 salarié au 12/05/06 (Directeur Financier)

Fin de période d'essai :

- 1 salarié au 22/12/06 (DAF)

Au 31/12/2006 : CDI

	Employés		Cadres		Cadre dirigeant		Totaux	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Hommes	0	0	5	10	1	1	6	11
Femmes	1	2	1	5	0	0	2	9
Totaux	1	2	6	15	1	1	8	20

Dont 2 CDD employées

COFAL :

Au 01/01/2006 : CDI

	Employés		Agents de maîtrise		Cadres		Totaux	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Hommes	14	13	9	13	7	11	30	37
Femmes	3	2	4	6	3	3	10	11
Totaux	17	15	13	19	11	14	40	48

Dont 1 salarié cadre femme à temps partiel (2005)

Dont 1 salarié CDD Femme – Temps Plein – Agent de Maîtrise (2006)

En 2006

- 1 embauche au 09/01/06 (Chargé d'Affaires)
- 1 embauche au 01/03/06 (Chargé d'Affaires)
- 1 embauche au 01/03/07 (Contrôleur de Gestion)
- 1 embauche au 01/04/07 (Manutentionnaire Service Logistique)
- 1 embauche au 10/04/06 CDD (Assistante Marketing) transformé en CDI au 01/09/06
- 1 embauche au 24/04/06 (Chargé d'Affaires)
- 1 embauche au 02/05/06 (Chargé d'Affaires)
- 1 embauche Apprenti Bac Pro au 02/10/06 (Maintenance)
- 1 embauche au 02/10/06 jusqu'au 31/12/06 à temps partiel (Juriste)

CDD :

- 1 embauche au 16/10/06 (Assistante QSE)

TRANSFERT Salariés Cofal vers Europlasma

- 2 salariés au 01/02/06 (Chargés d'affaires)
- 1 salarié au 1/03/06 (Chef de Projets)
- 3 salariés au 10/04/06 (Directeur Industriel+Assistante Commerciale+Ingénieur Achats)

Embauches 2006

	Employés		Agents de maîtrise		Cadres		Totaux	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Hommes	3	1	1	0	2	5	6	5
Femmes	0	0	2	2	0	1	2	3
Totaux	3	1	3	2	2	6	8	9

Dont 1 CDD (QSE)

+ 1 embauche apprenti Bac Pro (Maintenance) au 02/10/06

Rupture contrat de travail 2006

- licencié 1 salarié au 27/03/06 (Ingénieur Commercial) Cadre - Homme

Au 31/12/2006 : CDI

	Employés		Agents de maîtrise		Cadres		Totaux	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Hommes	18	14	8	13	11	11	37	38
Femmes	3	2	5	7	3	3	11	12
Totaux	21	16	13	20	14	14	48	50

+ 2 apprentis.

2 – HEURES SUPPLEMENTAIRES PAYEES

EUROPLASMA

2005 : 0

2006 : 5 h

COFAL :

2005 : 2 659 heures 46 centièmes

2006 : 1 833 heures 35 centièmes

3 – INTERIMAIRES

2005 : 3.01 intérimaires en équivalent temps plein.

2006 : 1.32 intérimaires en équivalent temps plein.

4 – MAIN D'ŒUVRE EXTERIEURE 2006

Métallurgie : Ets BOURDEN : 3 salariés permanents sur site.

Trie et démantèlement : INDEPOL : 5 salariés en moyenne annuelle sur le site

5 – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

EUROPLASMA : 35 heures

- pour les non-cadres : 37,5 heures par semaine avec 13 jours de RTT
- pour les cadres à temps plein : forfait 218 jours de travail par an avec 10 jours de RTT.
- Pour les cadres à temps partiel 80 % : forfait 174 jours de travail par an avec 8 jours de RTT.

COFAL : 35 heures

- pour le personnel de production : 33 h 60 calculée sur une période normale de roulement de 5 semaines,
- pour le personnel à la journée, non cadre et les cadres intégrés: 35 heures à effectuer sur une période de 4 semaines en modulant avec la prise de RTT, soit pour une période sans congé, ni jour férié, ni maladie, 2 jours de RTT.
- Pour les cadres autonomes : 218 jours de travail par an avec 10 jours de RTT.

6 – ABSENTEISME

EUROPLASMA :

2005 : 595 heures dont 581 heures pour 1 salarié.

2006 : 1 673 heures essentiellement du à :

- 1 salarié arrêt maladie temps plein puis mi-temps thérapeutique, soit 700 heures
- 1 salarié arrêt maladie + congé maternité, soit 875 heures

COFAL :

2005 : 2640 heures de maladie ou mi-temps thérapeutique. Ce nombre important d'heures vient essentiellement de 2 arrêts :

- 1 salarié a été sur toute l'année 2005 en maladie ou mi-temps thérapeutique,
- 1 salarié a été arrêté du 31/07 au 23/11

2006 : 3157 heures de maladie dont 1820 heures pour 1 salarié en maladie toute l'année et 4 salariés absents plus de 15 jours, soit 567 heures.

7 – REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES

EUROPLASMA

2005 : 349 870 € brut + 122 146 € de charges patronales

2006 : 844 440 € brut + 357 890.84€ de charges patronales

COFAL :

2005 : 1 324 756 € brut + 581 894 € de charges patronales

2006 : 1 552 672 € Brut + 684 490 € de charges patronales

	Brut		Charges Patronales	
	2005	2006	2005	2006
EUROPLASMA	349 870 €	844 440 €	122 146 €	357 891 €
COFAL	1 324 756 €	1 552 672 €	581 894 €	684 490 €

8 – BILAN ACCORDS COLLECTIFS

EUROPLASMA

2005 : accord d'intéressement + PEE

2006 : Accord Intéressement – Actions Gratuites - PEE

COFAL

2005 : pas d'accord

2006 : PEE – Bonus Exceptionnel – Actions Gratuites - Accord intéressement - CET

9 – L'EMPLOI et L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

EUROPLASMA

2005 : RAS

2006 : RAS

COFAL :

2005 : 3 travailleurs handicapés reconnus par la COTOREP avec 2 salariés en catégorie B et 1 salarié en catégorie A. Cela ouvre droit à un total de 6 unités bénéficiaires sur la déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés et COFAL doit employer au minimum 2 bénéficiaires si elle ne veut pas verser la contribution à l'AGEFIPH.

2006 : 3 travailleurs handicapés reconnus par la COTOREP, (minimum de 2 bénéficiaires afin de ne pas verser la contribution de l'AGEFIPH)

EUROPE ENVIRONNEMENT

Conséquences sociales de l'activité

1 - MOUVEMENT DU PERSONNEL

EUROPE ENVIRONNEMENT :

Au 01/04/2006 : CDI

	Employés-Techniciens		Ouvriers		Cadres *		Totaux	
	01/04/05	01/04/06	01/04/05	01/04/06	01/04/05	01/04/06	01/04/05	01/04/06
Hommes	0	0	23	23	22	24	45	47
Femmes	6	5	0	0	2	3	8	8
Totaux	6	5	23	23	24	27	53	55

* Dont 2 cadres dirigeants

Du 01/04/2006 au 31/12/2006 :

- 1 embauche au 17/05/06 (Secrétaire Standardiste Accueil)
- 1 embauche au 14/08/06 (Chiffreur Sédentaire)
- 1 embauche au 01/09/06 (Responsable Technico-commercial)
- 1 embauche au 02/10/06 (Chef de Poste)

CDD :

- 1 embauche au 13/11/06 (Assistante Technique BE)

TRANSFERT Salariés :

Transfert des 2 cadres dirigeants suite au rapprochement avec EUROPLASMA.

Démission :

- 1 salarié au 17/06/06 (Chaudronnier monteur)
- 1 salarié au 01/10/06 (Chaudronnier monteur)

Licenciement :

- 1 salarié au 30/04/06 (Assistante Technique)

Au 31/12/2006 : CDI

	Employés-Techniciens		Ouvriers		Cadres		Totaux	
	31/03/06	31/12/06	31/03/06	31/12/06	31/03/06*	31/12/06	31/03/06	31/12/06
Hommes	0	2	23	22	24	22	47	46
Femmes	5	5	0	0	3	3	8	8
Totaux	5	7	23	22	27	25	55	54

* Dont 2 cadres dirigeants
+ 1 apprenti et 5 contrats professionnalisation.

EUROP-PLAST :

Au 01/04/2006 : CDI

	Employés-Techniciens		Ouvriers		Cadres		Totaux	
	01/04/05	01/04/06	01/04/05	01/04/06	01/04/05	01/04/06	01/04/05	01/04/06
Hommes	7	2	16	16	2	7	25	25
Femmes	5	3	0	0	0	1	5	4
Totaux	12	5	16	16	2	8	30	29

Du 01/04/2006 au 31/12/2006 :

- 1 embauche au 12/06/06 (Chaudronnier)
- 1 embauche au 31/10/06 (Technico-commercial)
- 1 embauche au 18/12/06 (Technicien BE)

CDD :

- 1 embauche au 21/08/06 (Attachée commerciale)
- 1 embauche au 04/09/06 (Remplacement congé maternité Standardiste)
- 1 embauche au 23/10/06 (Chaudronnier)
- 1 embauche au 01/11/06 (Assistante commerciale)
- 1 embauche au 02/11/06 (Chaudronnier)

- 1 embauche au 06/09/06 (Contrat professionnalisation)
- 1 embauche au 02/10/06 (Contrat professionnalisation)
- 1 embauche au 02/10/06 (Apprenti)
- 1 embauche au 20/11/06 (Contrat professionnalisation)
- 1 embauche au 06/09/06 (Contrat professionnalisation)

TRANSFERT Salariés EUROPE ENVIRONNEMENT vers EUROP- PLAST

Néant

Départ en retraite :

- 1 salarié au 31/12/06 (Cadre Technico-commercial)

Démission :

- 1 salarié au 17/07/06 (Chaudronnier)
- 1 salarié au 01/09/06 (Usineur CN)

Embauches 2006

	Employés-Techniciens		Ouvriers		Cadres		Totaux	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Hommes	2	2	0	1	0	0	2	3
Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	2	0	0	1	0	0	0	3

Rupture contrat de travail 2006

Néant

Au 31/12/2006 : CDI

	Employés - Techniciens		Ouvriers		Cadres		Totaux	
	31/03/06	31/12/06	31/03/06	31/12/06	31/03/06	31/12/06	31/03/06	31/12/06
Hommes	3	4	17	15	5	6	25	25
Femmes	3	3	0	0	1	1	4	4
Totaux	6	7	18	15	6	7	29	29

+ 1 apprenti et 4 contrats professionnalisation.

2 – HEURES SUPPLEMENTAIRES PAYEES

EUROPE ENVIRONNEMENT

Exercice 2005 : 492 heures

Exercice 2006 : 435 heures

EUROP-PLAST :

Exercice 2005 : 0

Exercice 2006 : 26 heures

3 – INTERIMAIRES

Exercice 2005 : 5.02 intérimaires en équivalent temps plein.

Exercice 2006 : 3.48 intérimaires en équivalent temps plein.

4 – MAIN D'ŒUVRE EXTERIEURE 2006

Néant

5 – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

EUROPE ENVIRONNEMENT et EUROP-PLAST : 35 heures

- pour les non-cadres : 36,5 heures par semaine avec 9 jours de RTT
- pour les cadres à temps plein : forfait 218 jours de travail par an avec 10 jours de RTT.

6 – ABSENTEISME

EUROPE ENVIRONNEMENT :

2005 : 4083 heures de maladie. Ce nombre important d'heures vient essentiellement de 5 salariés absents plus d'1 mois, soit 3 177 heures.

Exercice 2006 : 1 937 heures essentiellement du à :

- 1 salarié congé maternité, soit 226 heures
- 4 salariés accidentés, soit 526 heures
- 1 salarié arrêt maladie de 225 heures

EUROP-PLAST :

2005 : 1961 heures de maladie. Ce nombre d'heures vient essentiellement de 6 salariés absents plus de 15 jours, soit 800 heures.

Exercice 2006 : 2095 heures de maladie dont 528 heures pour 1 salarié en maladie 3 mois et demi, 315 heures pour 1 salariée alitée pendant sa grossesse et 4 salariés absents plus de 15 jours, soit 587 heures.

7 – REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES

EUROPE ENVIRONNEMENT

31/03/2006 : 1 952 377 € Brut + 833 646 € de charges patronales

31/12/2006 : 1 409 328 € brut + 619 626 € de charges patronales

EUROP-PLAST :

31/03/2006 : 750 578 € Brut + 291 723€ de charges patronales

31/12/2006 : 605 632 € brut + 246 071 € de charges patronales

	Brut		Charges Patronales	
	31/03/2006	31/12/2006	31/03/2006	31/12/2006
EUROPE ENVIRONNEMENT	1 952 377 €	1 409 328 €	833 646 €	619 626 €
EUROP-PLAST	750 578 €	605 632 €	291 723 €	246 071 €

8 – BILAN ACCORDS COLLECTIFS

EUROPE ENVIRONNEMENT

Exercice 2005 : Mise en place du CE - Renouvellement des DP - Participation des salariés

Exercice 2006 : pas d'accord

EUROP-PLAST

Exercice 2005 : Mise en place du CE - Renouvellement des DP - Participation des salariés

Exercice 2006 : pas d'accord

9 – L'EMPLOI et L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

EUROPE ENVIRONNEMENT

2005 : RAS

2006 : RAS

EUROP-PLAST :

2005 : 2 travailleurs handicapés reconnus par la COTOREP avec 1 salarié en catégorie B et 1 salarié en catégorie A. Cela ouvre droit à un total de 2.5 unités bénéficiaires sur la déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés et EUROP-PLAST doit employer au minimum 1 bénéficiaire si elle ne veut pas verser la contribution à l'AGEFIPH.

2006 : 2 travailleurs handicapés reconnus par la COTOREP, (minimum de 1 bénéficiaire afin de ne pas verser la contribution de l'AGEFIPH).

CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE : BILAN 2006

1. LES REJETS ATMOSPHERIQUES LIGNES 1 ET 2

Tous les rejets à l'atmosphère sont collectés et évacués après traitement, par l'intermédiaire de cheminées pour permettre une bonne diffusion des rejets.

Les lignes L1 et L2 sont équipées d'un système d'analyse en continu, commun à ces 2 lignes.

Ces analyseurs situés au niveau des cheminées permettent de mesurer en continu la concentration.

2. LES REJETS ATMOSPHERIQUES LIGNE 3

Tous les rejets à l'atmosphère sont collectés et évacués après traitement, par l'intermédiaire d'une cheminée pour permettre une bonne diffusion des rejets.

Concernant le procédé de neutralisation des fumées, le système d'injection de la chaux est doublé puisqu'il s'agit d'un traitement de fumées avec 2 filtres à manches en série.

La ligne L3 est équipée d'un système d'analyse en continu.

Ces analyseurs situés au niveau de la cheminée permettent de mesurer en continu la concentration.

3. AMELIORATIONS EFFECTUEES SUR 2006 EN VUE D'AMELIORER LA FIABILITE DES REJETS A L'EMISSION ET REDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

3.1. Contrats de maintenance analyseurs

Le site est doté de deux chaînes de mesure complètes (1 commune pour les lignes 1 et 2, 1 pour la ligne 3). Elles sont de marque CODEL et avaient été fournies par PANAMETRICS. Suite aux dysfonctionnements rencontrés avec cette dernière société et face à un manque de réactivité certain, nous avons décidé de signer un contrat de maintenance directement avec la société CODEL.

Celui-ci, dont le montant s'élève à 30 680 €/an, nous permet une maintenance préventive sur site (2/an par installation), par modem (1/mois) et un délai d'intervention curative fixe (48 h par modem, 5 jours sur site). Les premiers mois de mise en œuvre de ce contrat démontrent un gain notable en matière d'efficacité et de réactivité.

3.2. Rémanence de la mesure

Une réelle amélioration a été constatée au niveau du temps d'indisponibilité des analyseurs sur l'année 2006. Une nouvelle étape devrait être franchie courant 2007 avec le changement des deux lignes de mesures par deux nouveaux analyseurs CODEL dernière génération.

Sur les lignes 1-2, nous utilisons toujours une sonde Beta 5M de la société Environnement SA. Celle-ci nous permettait de mesurer le débit sur une cheminée et les poussières. En 2006, nous avons investi dans deux débitmètres CODEL (identiques à celui de la ligne 3) et dans deux centrales d'acquisition des chaînes CODEL (20 000 €). Nous avons budgeté pour l'année 2007 l'achat de deux opacimètres afin de pouvoir réformer définitivement cette sonde.

3.3. Pertinence de la mesure

Nous travaillons avec CODEL sur l'amélioration de la pertinence de la mesure. En 2006, nous constatons un lissage des décalages de mesures entre l'APAVE et le matériel CODEL. Le passage à de nouveaux analyseurs devrait nous permettre de gagner encore en pertinence.

3.4. Système de traitement des fumées par filtre à manches

Le passage à la chaux et l'optimisation des réglages des filtres à manche nous ont apporté un gain d'efficacité évident au niveau du traitement des gaz acides. Quelques améliorations matérielles devraient encore être réalisées en 2007.

3.5. Injection de gaz de ville

L'industrialisation de l'injection de gaz sur les lignes 1 et 2 pendant les 3 mois de fonctionnement a montré des résultats tout à fait convaincants, les valeurs à l'émission ont été nettement abaissées et nous permettent de répondre aux nouvelles limites.

Au vu de la modification de la typologie de déchets reçus (de plus en plus de déchets à faible PCI), nous avons décidé d'équiper également la ligne 3 en injection de gaz de ville. Les premiers essais réalisés le 21 et 22 novembre 2006 nous ont permis de valider cette installation.

Lors de l'arrêt de début 2007, nous allons améliorer le système, notamment en l'intégrant dans la gestion automate du process. Ainsi, le personnel de quart pourra piloter l'injection depuis la salle de commande de sorte à pouvoir affiner au mieux. Il nous reste encore à travailler sur les niveaux d'injection lors des indisponibilités de chargement, périodes fortement génératrices d'oxyde d'azote. De plus, nous allons essayer de mettre en place un rétrosoufflage azote des injecteurs de gaz.

3.6. Investissements

Afin de pouvoir tout de même pallier aux problèmes sur des durées plus ou moins courtes, un troisième analyseur mobile a été acheté. Celui-ci de marque HORIBA et d'un coût de 45 000 € est également soumis à contrat de maintenance.

A noter : investissements d'un double analyseur O₂/CO sur les lignes 1 et 2 afin de remplacer les analyseurs O₂ présents en sortie post-combustion et de mesurer le CO dans les fours.

Coût d'investissement : 66 300 €. Un contrat de maintenance est signé pour cet analyseur.

4. QUANTITES ET QUALITE DES EFFLUENTS AQUEUX REJETES

4.1. Quantité

En 2006, 79 223 m³ d'effluents aqueux satisfaisant aux normes préconisées dans notre arrêté préfectoral, ont été rejetés dans le Mouréou.

4.2. Programme Régional de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances dangereuses dans l'eau (PR4S)

Un arrêté préfectoral complémentaire du 29 novembre 2005, prescrivant la réalisation d'analyses des rejets aqueux de substance de notre établissement, nous a été transmis.

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un Programme Régional de Recherche et de Réduction des Rejets de Substance Dangereuses dans l'eau (PR4S).

Des prélèvements et analyses de nos rejets aqueux ont donc été réalisés fin 2006 par un laboratoire agréé.

Les résultats sont tout à fait satisfaisants :

- Certains métaux à l'état de trace ont été retrouvés au niveau de nos rejets aqueux, mais ils sont tous soit inférieurs aux concentrations de ces mêmes métaux de l'eau de forage, soit inférieurs aux valeurs limites autorisées pour les eaux destinées à la consommation humaine (plomb, chrome, nickel) ou aux valeurs guide de la qualité des eaux douces superficielles utilisées ou destinées à être utilisées pour la production d'eau destinées à la consommation humaine (pour le zinc).
- Un type de pesticide « le diuron » a été détecté à une concentration égale à la valeur maximale admissible pour les eaux destinées à la consommation humaine.
- Tous les tests écotoxicologiques démontrent que nos eaux ne présentent pas de toxicité.

5. SURVEILLANCE DES TOURS AEROREFRIGERANTES

Suivant l'arrêté ministériel du 13 décembre 2004, la somme des puissances des 5 tours aéroréfrigérantes (TAR) présentes sur le site COFAL nous place en régime d'autorisation.

Depuis mai 2005, les TAR ont subi des analyses mensuelles afin de rechercher la présence de legionella sur celles en activité.

Les prélèvements et analyses ont été effectués par le laboratoire départemental de Mont-de-Marsan, laboratoire agréé et accrédité pour ce type d'analyse, se sont révélées dans la plupart des cas négatives. Un seul dépassement de seuil de détection à signaler, 1300 UFC le 01/08/06 sur la tour Four II et 500 UFC. Un nettoyage et une désinfection des tours ont été effectués fin août 2006.

Une analyse des risques de nos 5 tours aéroréfrigérantes a été effectuée par un organisme extérieur OFIS en février 2006.

Celle-ci a permis de mettre en place des documents de travail (procédures, formulaires, instructions...), un programme adapté de surveillance et de travailler sur des axes d'amélioration définis, permettant ainsi de minimiser les risques de légionnelles.

L'analyse de risque sera actualisée lors du 1^{er} semestre 2007.

6. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES REJETS DE DIOXINES, FURANES ET METAUX

Nous avons donc décidé pour 2006, et pour les années suivantes, de changer d'organisme effectuant cette prestation de suivi environnemental des rejets de dioxines, furanes et métaux et de nous tourner vers une société spécialisée en écotoxicologie.

Cette étude environnementale a permis de dresser un bilan des éventuelles retombées atmosphériques passées et actuelles de notre installations, et un état des lieux des concentrations en dioxines, métaux lourds et polychlorobiphényles (PCB) autour de l'usine.

L'étude des teneurs dans les sols apporte des informations sur le fonctionnement passé de l'installation alors que celle des concentrations dans les aiguilles de pins renseigne le fonctionnement annuel (dans le cas du prélèvement d'aiguilles de pins de l'année). Des prélèvements de produits végétaux destinés à l'alimentation humaine et animale permettront d'évaluer les risques sanitaires.

8 prélèvements de sols dont 1 témoin, 8 prélèvements d'aiguilles de pins dont 1 témoin et 3 prélèvements de maïs dont 1 témoin ont été effectués le 23 août 2006 selon les axes des vents dominants et dans des zones d'un rayon de 2.5 km autour de l'usine.

Des analyses de dioxines, métaux lourds et PCB ont été effectués sur tous ces prélèvements.

Au niveau des sols :

- Les concentrations en PCB sont toutes nettement inférieures à la valeur guide VDSS.
- Les concentrations en dioxines sont faibles et inférieures à l'objectif des 5pg TEQ/g.
- Les teneurs en métaux sont faibles et inférieures aux valeurs guides lorsqu'elles existent, excepté le cas du plomb pour un point situé à la limite Est du site, en bordure de la réserve de chasse et le cas de l'arsenic pour le point situé dans la réserve de chasse (luzernière).

Les résultats de dioxines et de métaux dans les sols ne correspondent pas entre eux : les teneurs les plus élevées en dioxines ne sont pas mesurées aux mêmes points que les teneurs les plus élevées en métaux.

Ces résultats ne peuvent donc pas être mis en relation avec notre installation. Ils ne témoignent pas d'un impact passé et actuel de l'installation.

Au niveau des aiguilles de pins :

Toutes les concentrations en dioxines, métaux lourds et PCB dans les aiguilles de pins prélevées sont faibles et inférieures aux recommandations (métaux) ou inférieures à la valeur minimale du bruit de fond ou aux valeurs de la littérature (dioxine et PCB).

Les concentrations mesurées dans les différents points ne sont globalement pas plus élevées qu'au niveau du point témoin.

Les résultats de dioxines, métaux lourds et PCB dans les aiguilles de pins sont faibles et ne témoignent pas d'un impact de notre installation en 2006.

Au niveau des échantillons de maïs :

Les concentrations en dioxines, métaux lourds et PCB au niveau de ces échantillons sont faibles et inférieures aux seuils réglementaires et aux recommandations lorsqu'elles existent.

Les résultats ne témoignent pas d'un impact sanitaire de notre installation sur la qualité des cultures de maïs.

7. VALORISATION DU COFALIT

Pour l'année 2006, nous avons produit 2743 tonnes de vitrifiats.

1882 tonnes de vitrifiats produits et concassés en 2005 ont été valorisés en sous-couche routière sur un chantier de Morcenx début 2006.

Près de 1600 tonnes produites en 2006 ont été concassées et sont à ce jour en attente de valorisation. Les 1143 tonnes restantes devraient être concassés 1^{er} semestre 2007.

8. EUROPE ENVIRONNEMENT

Pour l'année 2006, pas de conséquences particulières.

**ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULALIF DES DELEGATIONS EN MATIERE
D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 31.12.2006
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	29/06/2004	28/08/2006	240.000 €	Néant	Néant	néant
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	29/06/2004	28/08/2006	240.000 €	Néant	Néant	néant
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	Néant			Néant	Néant	néant
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur d'investisseurs qualifiés (BSA)	17/05/2005	16/11/2006	20.700.000 €	6.050.000 €	néant	néant
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de COLIBRI Holding, Heartstream et Loubes Finance (BSA In A, BSA In B, BSA In C)	17/05/2005	16/11/2006	3.600.000 €	284.640 €	1.557112 €	1.758.248 € (1)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de COLIBRI Holding, Heartstream et Loubes Finance BSA Comp A, BSA Comp B, BSA Comp C)	17/05/2005	16/11/2006	6.210.000 €	néant	227.500 €	1.137.500 € (2)
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	Néant					
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	Néant					
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	17/05/2005 et 30/06/2006	16/07/2008	844.825 €			844.825 € (3)

- (1) : correspond au nombre de BSA In A, BSA In B, BSA In C en cours de validité et non exercés à ce jour
- (2) : correspond au nombre de BSA Comp B et BSA Comp B Add encours de validité et non exercés à ce jour
- (3) : montant théorique du fait qu'aucun bénéficiaire n'est à ce jour parvenu au terme de la période d'attribution et bénéficié de l'attribution effective

ANNEXE 3 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenu	Résultat net	Valeur nette au bilan
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES					
CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS					
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)					
SAS COFAL	2 237 000	1 221 657	100,00%	-516 503	6 114 627
SAS FIG	1 698 160	6 536 269	50,22%	-23 957	3 304 472
2 - Participations (de 10 à 50% du capital détenu)					
SA GREENTECH (Pas d'activité en 2006)	130 514		49,00%		64 503
POLOGNE					
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS					
1 - Filiales non reprises en A :					
a) françaises					
b) étrangères					
2 - Participations non reprises en A :					
a) françaises					
SCM PPHB 10,000	400		10,00%	-13 827	40
b) étrangères					
					9 483 642